

REPUBLICQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAP-TALLARD-DURANCE**

**L'an deux mille dix neuf, le huit février à 18h30,**

Les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance, se sont réunis en la salle du Quattro de Gap, sous la Présidence de M. Roger DIDIER, sur la convocation qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 57 Présents à la séance : 44
DATE DE LA CONVOCATION	01/02/2019
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	15/02/2019

**OBJET :**

**Dérogation à la règle du repos dominical - Avis sur la demande de concessionnaires automobiles**

**Étaient présents :**

M. Jean-Baptiste AILLAUD , M. Patrick ALLEC , Mme Marie-Christine LAZARO , Mme Marie-José ALLEMAND , Mme Laurence ALLIX , M. Jean-Michel ARNAUD , Mme Catherine ASSO , M. Serge AYACHE , M. Fernand BARD , M. Michel BERAUD , M. Philippe BIAIS , M. Daniel BOREL , Mme Martine BOUCHARDY , M. Claude BOUTRON , M. Jean-Louis BROCHIER , M. Rémi COSTORIER , M. Jean-Pierre COYRET , M. François DAROUX , M. Roger DIDIER , Mme Françoise DUSSEYRE , M. Denis DUGELAY , Mme Bénédicte FEROTIN , Mme Raymonde EYNAUD , M. Roger GRIMAUD , Mme Maryvonne GRENIER , M. Mickaël GUITTARD , M. Michel GAY-PARA , Mme Annie LEDIEU , Mme Rolande LESBROS , M. Pierre-Yves LOMBARD , M. Frédéric LOUCHE , M. Julien NANTAS , M. Jean-Pierre MARTIN , M. Jérôme MAZET , M. Vincent MEDILI , M. Claude NEBON , M. Rémy ODDOU-STEFANINI , Mme Monique PARA-AUBERT , Mme Monique PARA , M. Pierre PHILIP , Mme Sarah PHILIP , Mme Chantal RAPIN , M. Joël REYNIER , M. Francis ZAMPA  
Conseillers Communautaires, formant la majorité des membres en exercice.

**Excusé(es) :**

Mme Aïcha-Betty DEGRIL procuration à Mme Raymonde EYNAUD, M. Daniel GALLAND procuration à M. Jean-Pierre MARTIN, M. Christian HUBAUD procuration à M. Roger DIDIER, Mme Sylvie LABBE procuration à Mme Marie-Christine LAZARO, M. Maurice MARCHETTI procuration à Mme Rolande LESBROS, Mme Martine PAUL procuration à M. Jean-Michel ARNAUD, M. Stéphane ROUX procuration à M. François DAROUX

**Absent(s) :**

M. Claude FACHE, Mme Elsa FERRERO, M. Mikaël GARNIER, Mme Nadège MICHEL, Mme Delphine NAL, M. Jean-Pierre TILLY

Il a été procédé, conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Bénédicte FEROTIN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

Conformément aux articles L.3132-20 et L.3132.21 du Code du Travail, Madame la Directrice de l'Unité Territoriale des Hautes-Alpes de la DIRECCTE PACA a sollicité l'avis du Conseil Communautaire sur les demandes de dérogations à la règle du repos dominical déposées par cinq concessionnaires automobiles :

- la société SAS AUTO DAUPHINE - concessionnaire TOYOTA, 7 Rue de Tokoro à Gap pour les dimanches 17 mars, 16 juin, 15 septembre et 13 octobre 2019 dans le cadre de journées nationales "portes ouvertes" ;
- EUROP AUTO SAS - Concessionnaire FORD - 105 Route de Briançon à Gap, pour les dimanches 17 mars, 16 juin, 15 septembre et 13 octobre 2019, dans le cadre de journées nationales "portes ouvertes" ;
- INTERNATIONAL GARAGE - concessionnaire SUZUKI, 2 Rue de Tokoro à Gap, pour les dimanches 17 mars, 16 juin et 13 octobre 2019 dans le cadre de journées nationales "portes ouvertes" ;
- la société FRANCE AUTO SA - Concessionnaire CITROEN - ZI Tokoro à Gap, pour les dimanches 17 mars, 16 juin et 13 octobre 2019, dans le cadre de journées nationales "portes ouvertes" ;
- la société AUTOLYV - Concessionnaire NISSAN - 5 avenue de Tokoro à Gap, pour les dimanches 17 mars, 16 juin, 15 septembre et 13 octobre 2019 dans le cadre de journées nationales "portes ouvertes".

**Décision :**

Il est proposé, sur l'avis favorable de la Commission du Développement Economique, Finances, Ressources Humaines, réunie le 30 janvier 2019 :

- **Article Unique** : de bien vouloir émettre un avis favorable à ces demandes.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

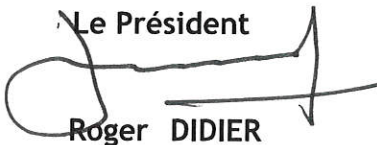
- POUR : 48

- CONTRE : 1

M. Joël REYNIER

- ABSTENTION(S) : 2

Mme Marie-José ALLEMAND, M. Pierre-Yves LOMBARD

Le Président  
  
Roger DIDIER

Transmis en Préfecture le :

Affiché ou publié le :

14 FEV. 2019

14 FEV. 2019